

Démarche : Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et des accueils de jour

Organisme : DIHAL

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La présente enquête a pour objet de réaliser une première estimation, à la maille nationale, des besoins de réhabilitation des structures d'hébergement collectives en regroupé et des accueils de jour, notamment au regard des besoins de rénovation énergétique. Ce diagnostic sur le patrimoine des structures (hors diffus) vise à participer aux travaux en cours sur la transformation du parc AHI et à estimer les besoins de rénovation énergétique des structures existantes.

Afin de dresser un inventaire fin et de pouvoir exploiter les données au mieux, il est nécessaire de renseigner les informations dont vous avez connaissance pour chacun des bâtiments qui composent votre établissement collectif. Par exemple, si vous gérez un CHRS collectif composé de deux bâtiments, ou si vous avez plusieurs établissements dans divers bâtiments, le remplissage doit s'effectuer pour chacun des bâtiments. Vous devez donc utiliser le bloc répétable prévu à la fin de la section "Caractéristique du bâtiment", et ainsi dupliquer pour chacun de vos bâtiments.

Identification de votre organisme

Quel est le nom de votre organisme/ association ?

Numéro de SIREN

Etes-vous adhérent à la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Département

Région

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

Caractéristiques du bâtiment lié à votre établissement

Quel est le nom de votre établissement ?

Si vous avez plusieurs établissements au sein du même bâtiment, inscrire le nom du centre/ du bâtiment.

Numéro de SIRET associé à cet établissement et à cette adresse

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Numéro de FINESS associé à cet établissement et à cette adresse

<https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/index.jsp>

Adresse

Commune

Votre structure est-elle un établissement recevant du public (ERP) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Dispositifs présents dans le bâtiment

Dispositifs présents dans le bâtiment

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ CHU Centre d'hébergement d'urgence

☐ CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

☐ Accueil de jour

Nombre de places dans le bâtiment

Présence de dortoirs collectifs

Chambres non individualisées (plus de deux places, hors familles)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Présence d'autres dispositifs dans le même bâtiment (AHI, DNA ou médico-sociales)

Cochez la mention applicable

☐

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

☐ Non

Statut d'occupation du bâtiment

Statut d'occupation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Propriétaire

☐ Locataire

☐ Locataire avec un bail emphytéotique

☐ Locataire avec un bail à réhabilitation

☐ Mise à disposition gracieuse

Type de propriétaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Associatif

☐ Bailleur social

☐ Particulier ou société immobilière (SCI)

☐ Personne publique (commune, Etat, etc.).

☐ Congrégation religieuse

Durée d'occupation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Temporaire, < 3 ans

☐ Moyen terme entre 3 et 15 ans

☐ Long terme 15 ans et +

Caractéristiques du bâti sur le plan thermique

Période de construction du bâti

Les périodes de construction peuvent avoir un impact sur les performances énergétiques moyennes , notamment en raison de la présence ou l'absence de réglementation thermique, des techniques et des matériaux de construction variés.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Avant 1850

☐ 1850- 1918

☐ 1919-1944

☐ 1945-1974

☐ 1975-2000

☐ 2001-2012

☐ Après 2012

Avez-vous réalisé un diagnostic de performance énergétique (DPE) ?

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

existence d'un DPE pour la structure (à l'échelle du bâtiment ou pour des parties du bâtiment s'il est divisé en appartements). Le DPE renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre. Il fournit des étiquettes énergétiques allant de A à G à l'issue de l'évaluation. Les bâtiments classés en F et G sont identifiés comme des passoires thermiques à rénover en priorité.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, quel type de DPE avez-vous réalisé (tertiaire ou résidentiel) et sur quel périmètre ?

les DPE applicables au bâtiment tertiaire et résidentiel ne reposent pas sur la même méthodologie. Les DPE résidentiels reposent sur une méthodes "conventionnelle" sur les caractéristiques intrinsèques du bâti, quand les DPE tertiaire reposent sur les consommations énergétiques réelles.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Résidentiel collectif (à l'échelle du bâtiment)

☐ Résidentiel individuel (à la maille du logement/ chambre)

☐ Tertiaire

Si oui, quelle est l'étiquette "énergie" du DPE ?

Partie de l'étiquette DPE, prenant en compte la consommation énergétique du bâti. Si vous avez plusieurs DPE réalisés à la maille du logement/ chambre, mettre une étiquette moyenne.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A

☐ B

☐ C

☐ D

☐ E

☐ F

☐ G

Si oui, quelle est l'étiquette "climat" du DPE ?

Partie de l'étiquette prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre. Si vous avez plusieurs DPE réalisés à la maille du logement/ chambre, mettre une étiquette moyenne.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A

☐ B

☐ C

☐ D

☐ E

☐ F

☐ G

Année de réalisation du DPE

Un DPE est valable pour une durée de 10 ans (sauf exceptions : les DPE réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 ne sont plus valables ; les DPE réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 ne sont plus valables

Surface du bâtiment en m² (parties privatives résidentielles)

Surface du bâtiment attachée à votre activité d'hébergement (parties privatives à usage d'hébergement)

Surface du bâtiment en m² (parties collectives et services)

Surface correspondant aux parties collectives, à la restauration, aux bureaux, et aux autres services. Pour les accueils de jour, les surfaces consacrées aux douches et les salles de repos sont considérées comme des espaces collectifs.

Système de chauffage utilisé

Correspond au type de chauffage ; cette information permet d'identifier l'impact carbone du système de chauffage.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ chaudière fioul
- ☐ chaudière gaz
- ☐ chaudière bois ou biomasse
- ☐ chauffage électrique à effet Joule
- ☐ pompe à chaleur
- ☐ pompe à chaleur hybride
- ☐ réseau de chaleur
- ☐ poêle à bois
- ☐ poêle à charbon
- ☐ Absence de système de chauffage
- ☐ Je ne sais pas

Système de production d'eau chaude sanitaire

Correspond au type d'énergie utilisée pour la production d'eau chaude sanitaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ ballon d'eau chaude électrique
- ☐ chauffe-eau gaz
- ☐ chauffe-eau thermodynamique
- ☐ pompe à chaleur
- ☐ pompe à chaleur hybride
- ☐ réseau de chaleur
- ☐ chaudière biomasse
- ☐ chauffe-eau solaire
- ☐ Je ne sais pas

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de l'appréciation du confort thermique du bâtiment

Quel est le ressenti du froid ou de la chaleur dans ce bâtiment du point de vue des hébergés et des salariés de l'établissement ? En hiver ? En été ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Bâtiment confortable thermiquement
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en hiver
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en été, surtout en période de canicule
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en hiver comme en été

Consommations énergétiques annuelles en 2024 (en KWH/ an)

à l'échelle du bâtiment. Cette information se trouve sur vos factures d'énergie (gaz, électricité ...). Si vous avez plusieurs factures pour différentes sources d'énergie, il est nécessaire d'additionner les consommations. Il est également nécessaire d'additionner les consommations sur l'année. Par exemple, si vous avez du chauffage au gaz et une facture d'électricité intégrant l'eau chaude sanitaire, il faut additionner les consommations énergétiques en kWh pour obtenir la consommation énergétique annuelle.

Si possible, identifier les consommations liées à l'électricité

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au gaz

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au bois et à la biomasse

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées aux réseaux de chaleur

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au fioul

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Dépenses liées à l'énergie en 2024

montant en EUR des dépenses énergétiques

Si possible, identifier le coût de l'électricité

Si possible, identifier le coût du gaz

Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

Appréciation générale de l'état du bâti

estimer l'état global du bâti à l'aide du référentiel suivant :

- Très bon état : les locaux sont comme neufs et adaptés aux dernières normes en vigueur.
- Bon état : Bâtiment qui respecte les critères de décence et d'hygiène fixées par le règlement sanitaire départemental (RSD) ne présentant pas de risque pour la santé et correctement entretenu (gros œuvre et accès en bon état d'entretien et de solidité, protection contre les eaux de ruissellement et les remontées d'eau, protection contre les infiltrations à l'aide des menuiseries extérieures et couvertures, étanchéité du bâti suffisante, état de conservation et d'entretien des matériaux de construction satisfaisants, des canalisations et des revêtements suffisants, pas de risque manifeste pour la santé (notamment amiante), réseaux et branchements d'électricité et de gaz en bon état et conformes aux normes de sécurité, aération et ventilation suffisantes permettant le renouvellement de l'air et l'évacuation de l'humidité, absence de moisissures, etc.
- Bâtiment avec dégradations courantes : état d'usure ou de détérioration résultant du temps ou des usages des matériaux et éléments d'équipement.
- Bâtiment fortement dégradé : bâtiment qui présente des risques pour la santé ou la sécurité des occupants (mauvaise qualité ou dégradation des structures du bâtiment (fondations, murs, planchers), défauts d'étanchéité ou d'isolation, équipements électriques dangereux, présence de plomb, d'amiante...), présence de nuisibles, etc.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Très bon état (comme neuf)
- ☐ Bon état, ne présentant pas de risques pour la santé
- ☐ Bâti avec dégradations et usure courante
- ☐ Bâti fortement dégradé

Le bâtiment est-il adapté aux normes d'accessibilité (PMR)?

: le bâtiment respecte les normes d'accessibilité PMR pour les personnes en situation de handicap. Ces règles d'accessibilité s'imposent aux établissements recevant du public (ERP) neufs et existants. Les règles sont plus souples pour les ERP existants, car la difficulté de modifier un bâti, plus ou moins ancien est prise en compte.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Oui accessibilité du bâtiment et des espaces (rampe, ascenseur et/ou monte-escalier, élargissement des portes, etc.)
- ☐ Oui aménagement des sanitaires
- ☐ Oui aménagement de quelques chambres privatives pour l'hébergement seulement
- ☐ Non

Perspectives de rénovation et difficultés

Pensez-vous que votre structure est en mesure de porter un projet de réhabilitation du bâti à ce stade en interne ?

Facteurs aidants : présence d'une ingénierie de projet formée en interne de la structure (ex: présence d'une direction de l'immobilier, ou d'une personne chargée des projets liés à l'amélioration de la qualité du bâti/ à la gestion du patrimoine).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Oui, avec moyens internes (service immobilier dédié ou personne référente)
- ☐ Oui, mais uniquement grâce à l'appui de partenaires externes identifiés (bailleurs sociaux, structures avec MOI, assistance à maîtrise d'ouvrage publique ou privée, etc.)
- ☐ Non, pas de ressources en interne, et pas suffisamment accompagné

Votre structure dispose-t-elle de l'agrément Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Oui en propre
- ☐ Oui à l'aide d'une structure associée/partenaire
- ☐ Non

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

Envisagez-vous de lancer des travaux à court ou moyen terme ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, de quelle nature ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Travaux de réhabilitation globale

☐ Travaux de rénovation énergétique

☐ Travaux d'accessibilité PMR

☐ Travaux de mises aux normes sanitaires et d'hygiène

☐ Travaux courants d'entretien

☐ Travaux de mises aux normes incendie

☐ Travaux de restructuration des espaces, notamment collectifs

☐ Travaux de confort des places (sanitaires, équipements et cuisine, surface par personnes ...)

☐ Travaux liées au confort thermique d'été

☐ Travaux de désamiantage

☐ Autres travaux préventifs

☐ Autres travaux curatifs

Quelles sont les principales difficultés rencontrées à l'heure actuelle ?

Si vous rencontrez des difficultés à monter ce projet, quels sont les principaux freins aujourd'hui ? Sont-ils essentiellement d'ordre financiers, d'ordre techniques, liés au manque de ressources humaines pour monter un projet, au manque d'ingénierie ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Manque de financement

☐ Manque d'accompagnement et d'ingénierie de projet

☐ Manque de temps et de maturité pour lancer le projet

☐ Autres difficultés

Commentaires libres

Quel est le nom de votre établissement ?

Si vous avez plusieurs établissements au sein du même bâtiment, inscrire le nom du centre/ du bâtiment.

Numéro de SIRET associé à cet établissement et à cette adresse

SIRET

Forme juridique

Numéro de FINESS associé à cet établissement et à cette adresse

<https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/index.jsp>

Adresse

Commune

Votre structure est-elle un établissement recevant du public (ERP) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Dispositifs présents dans le bâtiment

Dispositifs présents dans le bâtiment

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ CHU Centre d'hébergement d'urgence

☐ CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

☐ Accueil de jour

Nombre de places dans le bâtiment

Présence de dortoirs collectifs

Chambres non individualisées (plus de deux places, hors familles)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Présence d'autres dispositifs dans le même bâtiment (AHI, DNA ou médico-sociales)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Statut d'occupation du bâtiment

Statut d'occupation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Propriétaire

☐ Locataire

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

- ☐ Locataire avec un bail emphytéotique
- ☐ Locataire avec un bail à réhabilitation
- ☐ Mise à disposition gracieuse

Type de propriétaire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Associatif
- ☐ Bailleur social
- ☐ Particulier ou société immobilière (SCI)
- ☐ Personne publique (commune, Etat, etc.).
- ☐ Congrégation religieuse

Durée d'occupation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Temporaire, < 3 ans
- ☐ Moyen terme entre 3 et 15 ans
- ☐ Long terme 15 ans et +

Caractéristiques du bâti sur le plan thermique

Période de construction du bâti

Les périodes de construction peuvent avoir un impact sur les performances énergétiques moyennes, notamment en raison de la présence ou l'absence de réglementation thermique, des techniques et des matériaux de construction variés.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Avant 1850
- ☐ 1850- 1918
- ☐ 1919-1944
- ☐ 1945-1974
- ☐ 1975-2000
- ☐ 2001-2012
- ☐ Après 2012

Avez-vous réalisé un diagnostic de performance énergétique (DPE) ?

existence d'un DPE pour la structure (à l'échelle du bâtiment ou pour des parties du bâtiment s'il est divisé en appartements). Le DPE renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre. Il fournit des étiquettes énergétiques allant de A à G à l'issue de l'évaluation. Les bâtiments classés en F et G sont identifiés comme des passoires thermiques à rénover en priorité.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

Si oui, quel type de DPE avez-vous réalisé (tertiaire ou résidentiel) et sur quel périmètre ?

les DPE applicables au bâtiment tertiaire et résidentiel ne reposent pas sur la même méthodologie. Les DPE résidentiels reposent sur une méthodes "conventionnelle" sur les caractéristiques intrinsèques du bâti, quand les DPE tertiaire reposent sur les consommations énergétiques réelles.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Résidentiel collectif (à l'échelle du bâtiment)
- ☐ Résidentiel individuel (à la maille du logement/ chambre)
- ☐ Tertiaire

Si oui, quelle est l'étiquette "énergie" du DPE ?

Partie de l'étiquette DPE, prenant en compte la consommation énergétique du bâti. Si vous avez plusieurs DPE réalisés à la maille du logement/ chambre, mettre une étiquette moyenne.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A
- ☐ B
- ☐ C
- ☐ D
- ☐ E
- ☐ F
- ☐ G

Si oui, quelle est l'étiquette "climat" du DPE ?

Partie de l'étiquette prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre. Si vous avez plusieurs DPE réalisés à la maille du logement/ chambre, mettre une étiquette moyenne.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ A
- ☐ B
- ☐ C
- ☐ D
- ☐ E
- ☐ F
- ☐ G

Année de réalisation du DPE

Un DPE est valable pour une durée de 10 ans (sauf exceptions : les DPE réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 ne sont plus valables ; les DPE réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 ne sont plus valables depuis le 31 décembre 2024).

Surface du bâtiment en m² (parties privatives résidentielles)

Surface du bâtiment attachée à votre activité d'hébergement (parties privatives à usage d'hébergement)

Surface du bâtiment en m² (parties collectives et services)

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

Surface correspondant aux parties collectives, à la restauration, aux bureaux, et aux autres services. Pour les accueils de jour, les surfaces consacrées aux douches et les salles de repos sont considérées comme des espaces collectifs.

Système de chauffage utilisé

Correspond au type de chauffage ; cette information permet d'identifier l'impact carbone du système de chauffage.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ chaudière fioul
- ☐ chaudière gaz
- ☐ chaudière bois ou biomasse
- ☐ chauffage électrique à effet Joule
- ☐ pompe à chaleur
- ☐ pompe à chaleur hybride
- ☐ réseau de chaleur
- ☐ poêle à bois
- ☐ poêle à charbon
- ☐ Absence de système de chauffage
- ☐ Je ne sais pas

Système de production d'eau chaude sanitaire

Correspond au type d'énergie utilisée pour la production d'eau chaude sanitaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ ballon d'eau chaude électrique
- ☐ chauffe-eau gaz
- ☐ chauffe-eau thermodynamique
- ☐ pompe à chaleur
- ☐ pompe à chaleur hybride
- ☐ réseau de chaleur
- ☐ chaudière biomasse
- ☐ chauffe-eau solaire
- ☐ Je ne sais pas

Appréciation du confort thermique du bâtiment

Quel est le ressenti du froid ou de la chaleur dans ce bâtiment du point de vue des hébergés et des salariés de l'établissement ? En hiver ? En été ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Bâtiment confortable thermiquement
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en hiver
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en été, surtout en période de canicule
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en hiver comme en été

Consommations énergétiques annuelles en 2024 (en KWH/ an)

à l'échelle du bâtiment. Cette information se trouve sur vos factures d'énergie (gaz, électricité ...). Si vous avez plusieurs factures pour différentes sources d'énergie, il est nécessaire d'additionner les consommations. Il est également nécessaire d'additionner les consommations sur l'année . Par exemple, si vous avez du chauffage au gaz et une facture d'électricité intégrant l'eau chaude sanitaire, il faut additionner les consommations énergétiques en kWh pour obtenir la consommation énergétique annuelle.

Si possible, identifier les consommations liées à l'électricité

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au gaz

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au bois et à la biomasse

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées aux réseaux de chaleur

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au fioul

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Dépenses liées à l'énergie en 2024

montant en EUR des dépenses énergétiques

Si possible, identifier le coût de l'électricité

Si possible, identifier le coût du gaz

Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité

Appréciation générale de l'état du bâti

estimer l'état global du bâti à l'aide du référentiel suivant :

- Très bon état : les locaux sont comme neufs et adaptés aux dernières normes en vigueur.
- Bon état : Bâtiment qui respecte les critères de décence et d'hygiène fixées par le règlement sanitaire départemental (RSD) ne présentant pas de risque pour la santé et correctement entretenu (gros œuvre et accès en bon état d'entretien et de solidité, protection contre les eaux de ruissellement et les remontées d'eau, protection contre les infiltrations à l'aide des menuiseries extérieures et couvertures, étanchéité du bâti suffisante, état de conservation et d'entretien des matériaux de construction satisfaisants, des canalisations et des revêtements suffisants, pas de risque manifeste pour la santé (notamment amiante), réseaux et branchements d'électricité et de gaz en bon état et conformes aux normes de sécurité, aération et ventilation suffisantes permettant le renouvellement de l'air et l'évacuation de l'humidité, absence

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

de moisissures, etc.

- Bâtiment avec dégradations courantes : état d'usure ou de détérioration résultant du temps ou des usages des matériaux et éléments d'équipement.

- Bâtiment fortement dégradé : bâtiment qui présente des risques pour la santé ou la sécurité des occupants (mauvaise qualité ou dégradation des structures du bâtiment (fondations, murs, planchers), défauts d'étanchéité ou d'isolation, équipements électriques dangereux, présence de plomb, d'amiante...), présence de nuisibles, etc.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Très bon état (comme neuf)

☐ Bon état, ne présentant pas de risques pour la santé

☐ Bâti avec dégradations et usure courante

☐ Bâti fortement dégradé

Le bâtiment est-il adapté aux normes d'accessibilité (PMR)?

: le bâtiment respecte les normes d'accessibilité PMR pour les personnes en situation de handicap. Ces règles d'accessibilité s'imposent aux établissements recevant du public (ERP) neufs et existants. Les règles sont plus souples pour les ERP existants, car la difficulté de modifier un bâti, plus ou moins ancien est prise en compte.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Oui accessibilité du bâtiment et des espaces (rampe, ascenseur et/ou monte-escalier, élargissement des portes, etc.)

☐ Oui aménagement des sanitaires

☐ Oui aménagement de quelques chambres privatives pour l'hébergement seulement

☐ Non

Perspectives de rénovation et difficultés

Pensez-vous que votre structure est en mesure de porter un projet de réhabilitation du bâti à ce stade en interne ?

Facteurs aidants : présence d'une ingénierie de projet formée en interne de la structure (ex: présence d'une direction de l'immobilier, ou d'une personne chargée des projets liés à l'amélioration de la qualité du bâti/ à la gestion du patrimoine).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui, avec moyens internes (service immobilier dédié ou personne référente)

☐ Oui, mais uniquement grâce à l'appui de partenaires externes identifiés (bailleurs sociaux, structures avec MOI, assistance à maîtrise d'ouvrage publique ou privée, etc.)

☐ Non, pas de ressources en interne, et pas suffisamment accompagné

Votre structure dispose-t-elle de l'agrément Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui en propre

☐ Oui à l'aide d'une structure associée/partenaire

☐ Non

Envisagez-vous de lancer des travaux à court ou moyen terme ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, de quelle nature ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Travaux de réhabilitation globale

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

- ☐ Travaux de rénovation énergétique
- ☐ Travaux d'accessibilité PMR
- ☐ Travaux de mises aux normes sanitaires et d'hygiène
- ☐ Travaux courants d'entretien
- ☐ Travaux de mises aux normes incendie
- ☐ Travaux de restructuration des espaces, notamment collectifs
- ☐ Travaux de confort des places (sanitaires, équipements et cuisine, surface par personnes ...)
- ☐ Travaux liées au confort thermique d'été
- ☐ Travaux de désamiantage
- ☐ Autres travaux préventifs
- ☐ Autres travaux curatifs

Quelles sont les principales difficultés rencontrées à l'heure actuelle ?

Si vous rencontrez des difficultés à monter ce projet, quels sont les principaux freins aujourd'hui ? Sont-ils essentiellement d'ordre financiers, d'ordre techniques, liés au manque de ressources humaines pour monter un projet, au manque d'ingénierie ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Manque de financement
- ☐ Manque d'accompagnement et d'ingénierie de projet
- ☐ Manque de temps et de maturité pour lancer le projet
- ☐ Autres difficultés

Commentaires libres

Quel est le nom de votre établissement ?

Si vous avez plusieurs établissements au sein du même bâtiment, inscrire le nom du centre/ du bâtiment.

Numéro de SIRET associé à cet établissement et à cette adresse

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Numéro de FINESS associé à cet établissement et à cette adresse

<https://finess.esante.gouv.fr/fininter/jsp/index.jsp>

Adresse

Commune

Votre structure est-elle un établissement recevant du public (ERP) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Dispositifs présents dans le bâtiment

Dispositifs présents dans le bâtiment

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ CHU Centre d'hébergement d'urgence

☐ CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

☐ Accueil de jour

Nombre de places dans le bâtiment

Présence de dortoirs collectifs

Chambres non individualisées (plus de deux places, hors familles)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Présence d'autres dispositifs dans le même bâtiment (AHI, DNA ou médico-sociales)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Statut d'occupation du bâtiment

Statut d'occupation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Propriétaire

☐ Locataire

☐ Locataire avec un bail emphytéotique

☐ Locataire avec un bail à réhabilitation

☐ Mise à disposition gracieuse

Type de propriétaire

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Associatif
- ☐ Bailleur social
- ☐ Particulier ou société immobilière (SCI)
- ☐ Personne publique (commune, Etat, etc.).
- ☐ Congrégation religieuse

Durée d'occupation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Temporaire, < 3 ans
- ☐ Moyen terme entre 3 et 15 ans
- ☐ Long terme 15 ans et +

Caractéristiques du bâti sur le plan thermique

Période de construction du bâti

Les périodes de construction peuvent avoir un impact sur les performances énergétiques moyennes, notamment en raison de la présence ou l'absence de réglementation thermique, des techniques et des matériaux de construction variés.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Avant 1850
- ☐ 1850- 1918
- ☐ 1919-1944
- ☐ 1945-1974
- ☐ 1975-2000
- ☐ 2001-2012
- ☐ Après 2012

Avez-vous réalisé un diagnostic de performance énergétique (DPE) ?

existence d'un DPE pour la structure (à l'échelle du bâtiment ou pour des parties du bâtiment s'il est divisé en appartements). Le DPE renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émission de gaz à effet de serre. Il fournit des étiquettes énergétiques allant de A à G à l'issue de l'évaluation. Les bâtiments classés en F et G sont identifiés comme des passoires thermiques à rénover en priorité.

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, quel type de DPE avez-vous réalisé (tertiaire ou résidentiel) et sur quel périmètre ?

les DPE applicables au bâtiment tertiaire et résidentiel ne reposent pas sur la même méthodologie. Les DPE résidentiels reposent sur une méthodes "conventionnelle" sur les caractéristiques intrinsèques du bâti, quand les DPE tertiaire reposent sur les consommations énergétiques réelles.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Résidentiel collectif (à l'échelle du bâtiment)
- ☐ Résidentiel individuel (à la maille du logement/ chambre)
- ☐

Si oui, quelle est l'étiquette "énergie" du DPE ?

Partie de l'étiquette DPE, prenant en compte la consommation énergétique du bâti. Si vous avez plusieurs DPE réalisés à la maille du logement/ chambre, mettre une étiquette moyenne.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A

☐ B

☐ C

☐ D

☐ E

☐ F

☐ G

Si oui, quelle est l'étiquette "climat" du DPE ?

Partie de l'étiquette prenant en compte les émissions de gaz à effet de serre. Si vous avez plusieurs DPE réalisés à la maille du logement/ chambre, mettre une étiquette moyenne.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A

☐ B

☐ C

☐ D

☐ E

☐ F

☐ G

Année de réalisation du DPE

Un DPE est valable pour une durée de 10 ans (sauf exceptions : les DPE réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2017 ne sont plus valables ; les DPE réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021 ne sont plus valables depuis le 31 décembre 2024).

Surface du bâtiment en m² (parties privatives résidentielles)

Surface du bâtiment attachée à votre activité d'hébergement (parties privatives à usage d'hébergement)

Surface du bâtiment en m² (parties collectives et services)

Surface correspondant aux parties collectives, à la restauration, aux bureaux, et aux autres services. Pour les accueils de jour, les surfaces consacrées aux douches et les salles de repos sont considérées comme des espaces collectifs.

Système de chauffage utilisé

Correspond au type de chauffage ; cette information permet d'identifier l'impact carbone du système de chauffage.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ chaudière fioul

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

- ☐ chaudière gaz
- ☐ chaudière bois ou biomasse
- ☐ chauffage électrique à effet Joule
- ☐ pompe à chaleur
- ☐ pompe à chaleur hybride
- ☐ réseau de chaleur
- ☐ poêle à bois
- ☐ poêle à charbon
- ☐ Absence de système de chauffage
- ☐ Je ne sais pas

Système de production d'eau chaude sanitaire

Correspond au type d'énergie utilisée pour la production d'eau chaude sanitaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ ballon d'eau chaude électrique
- ☐ chauffe-eau gaz
- ☐ chauffe-eau thermodynamique
- ☐ pompe à chaleur
- ☐ pompe à chaleur hybride
- ☐ réseau de chaleur
- ☐ chaudière biomasse
- ☐ chauffe-eau solaire
- ☐ Je ne sais pas

Appréciation du confort thermique du bâtiment

Quel est le ressenti du froid ou de la chaleur dans ce bâtiment du point de vue des hébergés et des salariés de l'établissement ? En hiver ? En été ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Bâtiment confortable thermiquement
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en hiver
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en été, surtout en période de canicule
- ☐ Bâtiment inconfortable thermiquement en hiver comme en été

Consommations énergétiques annuelles en 2024 (en KWH/ an)

à l'échelle du bâtiment. Cette information se trouve sur vos factures d'énergie (gaz, électricité ...). Si vous avez plusieurs factures pour différentes sources d'énergie, il est nécessaire d'additionner les consommations. Il est également nécessaire d'additionner les consommations sur l'année . Par exemple, si vous avez du chauffage au gaz et une facture d'électricité intégrant l'eau chaude sanitaire, il faut additionner les consommations énergétiques en kWh pour obtenir la consommation énergétique annuelle.

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

Si possible, identifier les consommations liées à l'électricité

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au gaz

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au bois et à la biomasse

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées aux réseaux de chaleur

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Si possible, identifier les consommations liées au fioul

Afin de calculer des équivalents DPE, l'identification des consommations par type d'énergie est nécessaire

Dépenses liées à l'énergie en 2024

montant en EUR des dépenses énergétiques

Si possible, identifier le coût de l'électricité

Si possible, identifier le coût du gaz

Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité

Appréciation générale de l'état du bâti

estimer l'état global du bâti à l'aide du référentiel suivant :

- Très bon état : les locaux sont comme neufs et adaptés aux dernières normes en vigueur.
- Bon état : Bâtiment qui respecte les critères de décence et d'hygiène fixées par le règlement sanitaire départemental (RSD) ne présentant pas de risque pour la santé et correctement entretenu (gros œuvre et accès en bon état d'entretien et de solidité, protection contre les eaux de ruissellement et les remontées d'eau, protection contre les infiltrations à l'aide des menuiseries extérieures et couvertures, étanchéité du bâti suffisante, état de conservation et d'entretien des matériaux de construction satisfaisants, des canalisations et des revêtements suffisants, pas de risque manifeste pour la santé (notamment amiante), réseaux et branchements d'électricité et de gaz en bon état et conformes aux normes de sécurité, aération et ventilation suffisantes permettant le renouvellement de l'air et l'évacuation de l'humidité, absence de moisissures, etc.
- Bâtiment avec dégradations courantes : état d'usure ou de détérioration résultant du temps ou des usages des matériaux et éléments d'équipement.
- Bâtiment fortement dégradé : bâtiment qui présente des risques pour la santé ou la sécurité des occupants (mauvaise qualité ou dégradation des structures du bâtiment (fondations, murs, planchers), défauts d'étanchéité ou d'isolation, équipements électriques dangereux, présence de plomb, d'amiante...), présence de nuisibles, etc.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Très bon état (comme neuf)

☐ Bon état, ne présentant pas de risques pour la santé

☐

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

☐ Bâti fortement dégradé

Le bâtiment est-il adapté aux normes d'accessibilité (PMR)?

: le bâtiment respecte les normes d'accessibilité PMR pour les personnes en situation de handicap. Ces règles d'accessibilité s'imposent aux établissements recevant du public (ERP) neufs et existants. Les règles sont plus souples pour les ERP existants, car la difficulté de modifier un bâti, plus ou moins ancien est prise en compte.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Oui accessibilité du bâtiment et des espaces (rampe, ascenseur et/ou monte-escalier, élargissement des portes, etc.)

☐ Oui aménagement des sanitaires

☐ Oui aménagement de quelques chambres privatives pour l'hébergement seulement

☐ Non

Perspectives de rénovation et difficultés

Pensez-vous que votre structure est en mesure de porter un projet de réhabilitation du bâti à ce stade en interne ?

Facteurs aidants : présence d'une ingénierie de projet formée en interne de la structure (ex: présence d'une direction de l'immobilier, ou d'une personne chargée des projets liés à l'amélioration de la qualité du bâti/ à la gestion du patrimoine).

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui, avec moyens internes (service immobilier dédié ou personne référente)

☐ Oui, mais uniquement grâce à l'appui de partenaires externes identifiés (bailleurs sociaux, structures avec MOI, assistance à maîtrise d'ouvrage publique ou privée, etc.)

☐ Non, pas de ressources en interne, et pas suffisamment accompagné

Votre structure dispose-t-elle de l'agrément Maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI)?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui en propre

☐ Oui à l'aide d'une structure associée/partenaire

☐ Non

Envisagez-vous de lancer des travaux à court ou moyen terme ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, de quelle nature ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Travaux de réhabilitation globale

☐ Travaux de rénovation énergétique

☐ Travaux d'accessibilité PMR

☐ Travaux de mises aux normes sanitaires et d'hygiène

☐ Travaux courants d'entretien

☐ Travaux de mises aux normes incendie

☐ Travaux de restructuration des espaces, notamment collectifs

Enquête : diagnostic de l'état du bâti des structures collectives d'hébergement en regroupé et de

- ☐ Travaux de confort des places (sanitaires, équipements et cuisine, surface par personnes ...)
- ☐ Travaux liés au confort thermique d'été
- ☐ Travaux de désamiantage
- ☐ Autres travaux préventifs
- ☐ Autres travaux curatifs

Quelles sont les principales difficultés rencontrées à l'heure actuelle ?

Si vous rencontrez des difficultés à monter ce projet, quels sont les principaux freins aujourd'hui ? Sont-ils essentiellement d'ordre financiers, d'ordre techniques, liés au manque de ressources humaines pour monter un projet, au manque d'ingénierie ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Manque de financement
- ☐ Manque d'accompagnement et d'ingénierie de projet
- ☐ Manque de temps et de maturité pour lancer le projet
- ☐ Autres difficultés

Commentaires libres